



**Convention de partenariat relative  
à l'organisation du Festival de la jeunesse qui innove !**

Entre les soussignés :

- Le Mouvement associatif Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur  
dont le siège est situé 2 Place Félix Baret, 13006 Marseille  
représentée par son Président Yannick GALLIEN, et par délégation à la Déléguée Régionale,  
Madame Sandra CASTEBRUNET

ci-après dénommé « Le Mouvement associatif SUD PACA »

- DELTA France Associations  
dont le siège est situé 68, rue sainte, 13001 Marseille  
identifié sous le numéro SIRET 80833188800038,  
représentée par son Président Olivier LEDOT,

ci-après dénommé « DFA »

- BZ TEAM  
dont le siège est situé 23, quai de la joliette, 13002 Marseille  
identifiée sous le numéro SIRET 80830204600020,  
représentée par son Président Stéphane AIACH

ci-après dénommé « BZ TEAM »

- la Métropole Aix-Marseille-Provence  
dont le siège est situé 58 Boulevard Charles Livon, 13007 Marseille  
représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL  
habilitée à cet effet par délibération n° .....du Bureau de la Métropole  
du.....

ci-après dénommée « Métropole »

ci-après dénommés ensemble « les Partenaires »,

Il a été exposé ce qui suit :

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre du 5<sup>e</sup> appel à projet du Fonds d'Aide aux Jeunes – FAJ collectif 2024-2025, lancé par décision de la Présidente de la Métropole n°23/1251/D du 19 décembre 2023, a été retenu le projet de l'association « BZ Team » consistant en l'organisation d'une journée autour de la jeunesse (« les assises de la jeunesse »).

Parallèlement, dans le cadre de l'appel à projet lié au Fond d'Innovation « Métropole des possibles » dans le domaine de la cohésion sociale, lancé par délibération n°CHL-001-15804/24/CM du 22 février 2024, ont été retenus :

- le projet de l'association « Le Mouvement associatif SUD-PACA », consistant en la réalisation d'un évènement festif autour de l'engagement de la jeunesse ;
- et le projet de l'association « Delta France Association » portant sur la création d'un évènement novateur conçu pour rassembler la jeunesse métropolitaine autour des enjeux du monde des possibles de demain.

Chaque association a ainsi perçu une subvention de la Métropole pour la réalisation de son projet.

Dans ce cadre, et compte tenu de la convergence de leurs projets, les associations lauréates ont souhaité s'associer pour réaliser un évènement commun et imaginer ensemble une journée innovante faisant la part belle à l'engagement de la jeunesse, aux sujets qui la préoccupent, à l'inclusion et à la cohésion, et ce par le biais du sport notamment.

Créée le 1er janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence regroupe 92 communes, 1,8 million d'habitants. En 2020, elle comptait 101 700 étudiants, soit 5, 4% de sa population.

La Métropole Aix Marseille Provence a pour ambition de favoriser une démarche inclusive en direction de la jeunesse. Plus que jamais à l'écoute de sa jeunesse, la Métropole encourage les associations qui se mobilisent pour la rassembler.

Motivée par la mise en place d'une stratégie d'attractivité, d'insertion, de développement économique à l'attention de la jeunesse, la Métropole, sollicitée par les 3 associations partenaires, souhaite les accompagner dans l'organisation de cette journée.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les termes et conditions du partenariat entre Delta France Associations, Le Mouvement associatif Sud PACA, et BZ Team, ainsi que les modalités de participation de la Métropole, pour l'organisation du « Festival de la jeunesse qui innove ! » qui se déroulera le samedi 30 novembre 2024 à Marseille.

### **Article 2 : Promotion et attractivité du festival**

Les partenaires s'engagent par la présente convention à assurer ensemble et d'une même voix la promotion de cette édition 2024 du festival de l'innovation jeunesse.

Les partenaires partagent ainsi un même objectif de valorisation de l'engagement et des préoccupations de la jeunesse métropolitaine.

### **Article 3 : Contenu de la journée et engagements communs des associations partenaires**

Cette journée se dessine comme un espace dynamique et inclusif où les jeunes pourront s'exprimer, innover, collaborer et être célébrés, contribuant ainsi au développement d'une société

plus dynamique, inclusive et engagée.

Les thématiques suivantes y seront notamment mises en avant : santé mentale des jeunes, équilibre vie personnelle/vie professionnelle, engagement, les préoccupations de la jeunesse, les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle, la culture...

Le programme précis de la journée sera établi de concert par les associations partenaires lors des réunions préparatoires.

Cette journée dédiée à la jeunesse sera coanimée par les 3 associations partenaires qui s'engagent, dans la mesure de leurs moyens et de leurs projets respectifs :

- à assurer la présence de techniciens pendant la durée de l'évènement afin d'accueillir et de renseigner les visiteurs ;
- coordonner les structures qui vont installer leurs stands respectifs
- faire le lien avec les services de restauration (stand café /cookies)
- à présenter la journée en animant la scène et en lançant les ateliers
- à animer par l'organisation d'un ou plusieurs ateliers ;

## **Article 4 : Engagements spécifiques de chaque association partenaire**

### **4.1 Engagements de BZ Team**

BZ Team sera chargé de :

- la coordination du programme de la journée,
- la mise en place d'initiations sportives (escalade, break dance),
- la mise en place de l'atelier de la scène centrale « cook my mama »,
- la mise en place d'un atelier podcast en lien avec Le Mouvement associatif
- la co-construction d'un village associatif.

### **4.2 Engagements de DFA**

DFA sera chargé de :

- d'animer des ateliers,
- de l'animation de l'évènement,
- de relayer l'évènement sur les réseaux sociaux,
- d'activer une communication multi partenariale autour de l'évènement,
- d'intégrer des associations intervenantes,
- de faire venir des jeunes et leurs parents,
- de co-construire un village associatif,
- de fédérer un tissu associatif en proposant à quelques associations d'exposer leurs savoir-faire et d'animer des ateliers.

### **4.3 Engagements du Mouvement associatif Sud PACA**

Le Mouvement associatif SUD PACA sera chargé de :

- la location de la salle avec services de sécurité et de secours,
- la mise en place d'une scène centrale ou d'un praticable avec micros centraux où aura lieu le cours de cuisine et/ou les échanges sur la santé mentale,
- la co-construction d'un village associatif,
- assurer le lien avec la Commission Régionale des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire le CRAJEP PACA,

- de mobiliser la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport, la DRAJES PACA
- la mise en place d'un atelier podcast en lien avec BZ Team,
- la mise en place d'activités interactives.

### **Article 5 : Engagements de la Métropole**

La Métropole accompagnera les associations partenaires dans la préparation de cet événement par le biais de soutiens en nature.

Ainsi, sur demande des associations, la Métropole pourra par exemple :

- leur mettre à disposition des oriflammes, et quelques objets promotionnels
- assurer un relai de communication sur les réseaux sociaux métropolitains
- assurer un relai de communication auprès des structures associatives jeunesse

Ces interventions de la Métropole, qui constitueront des subventions en nature à valoriser pour les 3 associations partenaires, feront l'objet de conventions distinctes de mise à disposition à titre gratuit de moyens matériels et techniques.

### **Article 5 : Logos et supports de communication**

Les associations partenaires s'engagent par la présente à mutualiser autant que faire se peut les supports de promotion et les outils de communication afin de privilégier un message partagé de valorisation de la jeunesse.

Un effort particulier sera porté sur la documentation papier afin de ne pas multiplier les supports spécifiques à chaque partenaire.

Les projets de supports et de promotion et/ou message feront apparaître les logos de tous les partenaires déclinés dans l'ordre suivant : BZ Team, le Mouvement associatif Région Sud PACA, Delta France Associations et la Métropole (au titre des soutiens en nature apportés à l'événement) ...

Chacune des parties est et demeure propriétaire de ses logos, marques, dénominations, appellations officielles. Chaque partenaire accorde aux autres partenaires le droit de reproduire et de représenter ses logos, marques, dénominations, et appellations officielles sur tous les supports communs de communication, promotionnels et/ou publicitaires réalisés pour leur participation.

Cette autorisation est consentie à titre non exclusif pour toute la France sauf en ce qui concerne le site internet qui est par nature mondial et les documents rédigés en langue anglaise à vocation internationale, et ce pendant toute la durée du contrat.

Chaque partenaire est autorisé par les autres partenaires à faire valoir le présent partenariat dans tous types de supports de communication (sites internet, intranet, supports papier, revues, magazines internes ou externes) en tous formats et en nombre d'exemplaires illimités.

### **Article 6 : Relations presse**

Les associations partenaires s'engagent à réaliser des opérations presse communes ou des événementiels communs avants, pendant ou après cette journée, afin de promouvoir la dynamique de ce festival et de son objectif.

### **Article 7 : Budget prévisionnel et financement du festival**

Le budget prévisionnel de l'organisation du festival est lié aux subventions attribuées à chaque partenaire dans le cadre des appels à projet visés en préambule.

Chaque association partenaire est ainsi libre d'utiliser sa subvention au mieux pour la bonne organisation et animation de ce festival : location de salle, scène, mise en place d'ateliers de cuisine, de podcasts, édition d'un programme, gestion des entrées, animation porteuse de micro, mutualisation d'un village associatif....

Les frais de mission des personnels (déplacement, repas, hébergement) demeurent à la charge respective de chacun des partenaires.

Dépenses en euros TTC (prévisionnel de l'ensemble des coûts)		Porteur(s) de la dépense
Location de l'espace, agents sécurité, etc.	8 000	Le Mouvement associatif
Aménagement (scène etc.)	5 000	Le Mouvement associatif
Opérations de promotion et d'animation ( ) Photocall etc.	5 000	Le Mouvement associatif
Stand café (café cookies, etc.)	2 000	Le Mouvement associatif
Animation RH	5 000	Le Mouvement associatif
Charges de personnel/fonctionnement	10 000	Le Mouvement associatif
<b>TOTAL</b>	<b>35 000</b>	
Animation RH (Intervenant)	1 800	DFA
Charges de personnel (animation asso, delta family, communication)	15 900	DFA
Communication (impression de documentation) 2300	2 300	DFA
<b>TOTAL</b>	<b>20 000</b>	
Coordination du programme de la journée	1 000	BZ TEAM
Mise en place d'initiations sportives (escalade, break dance)	5 000	BZ TEAM
Mise en place de l'atelier de la scène centrale « cook my mama »	2 000	BZ TEAM
Mise en place d'un atelier podcast en lien avec LMA Region Sud PACA	1 000	BZ TEAM
Village associatif	1 000	BZ TEAM
RH + chef de projet + suivi de projet	5 000	BZ TEAM
<b>TOTAL</b>	<b>15 000</b>	

### Article 8 : Bilan de la manifestation

Les partenaires s'engagent à se réunir dans les deux mois qui suivent la fin de cette journée / festival afin d'établir ensemble un bilan de l'opération.

### Article 9 : Prise d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et trouvera son terme à l'issue du festival, le 30 novembre 2024.

## **Article 10 : Litiges**

En cas de litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher de bonne foi toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend né ou à naître à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec des voies amiables de règlement des litiges, tout contentieux devra être porté par la partie la plus diligente devant le Tribunal Administratif de Marseille 31 rue Jean-François Leca 13235 MARSEILLE Cedex 02.

## **Article 11 : Election de domicile – Notification**

Les parties font élection de domicile à l'adresse indiquée en tête des présentes. Toute notification à effectuer dans le cadre de la présente convention sera faite par écrit aux adresses susvisées.

Fait à Marseille, le  
en quatre exemplaires originaux

Pour Le Mouvement associatif Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Le Président :  
Yannick GALLIEN

Pour DELTA France Associations  
Le Président :  
Olivier LEDOT

Pour BZ TEAM  
Le Président :  
Stéphane AIACH

Pour la Métropole Aix-Marseille Provence,  
La Présidente :  
Martine VASSAL

## ANNEXE 1 – PROPOSITION DE PROGRAMME

### **Volets :**

1. Les préoccupations de la jeunesse - podcasts
2. Les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle - hologramme / mur digital
3. Le sport - cours de breakdance / escalade
4. La cuisine table ronde - Présidente et élu jeune métropole
5. Village associatif

### **Le programme (en cours de coordination par l'association BZ Team) :**

#### **Les podcasts : MProvence**

1. La santé mentale avec l'intervention : DREETS PACA
2. L'engagement sous toutes ses formes (comment donner son temps, comment trouver des associations qui cherches des bénévoles sur le territoire, comment se rendre utiles en proposant mes compétences...) : <https://www.tousbenevoles.org>
3. Les lab on id (interview en direct et en live) web radio
4. Un podcast avec DRAJES PACA et CRAJEP Pourquoi s'engager ? Qu'est-ce que ça veut dire s'engager ? Comment s'engager ? Quels sont les bénéfices et les bienfaits de l'engagement ?

#### **Les nouvelles technologies :**

- Hologramme : HB Art' <https://www.hbart.fr/>
- Mur digital : Digisport <https://digi-sports13.fr/>
- Autre ...( original rockers ..)

#### **Les sports intégrés aux JO 2024 :**

- Initiation breakdance : <https://marseille-danse-academy.fr/cours/break-dance/>
- Initiation escalade : Arkose
- Autre : acteur Den6t

#### **La cuisine table-ronde “viens cuisiner avec...” :**

- Meet my mama

#### **Sérial Engagé (sportif, politique, associatif, entrepreneurs émérites) :**

- Sportifs : Myriam Lamare, Muriel Hurtis, Tony Estanguet, Alexandre Camarassa
- Associatifs : Delta
- Politiques : élus métropole
- Entrepreneurs : Quentin Bichi Linkpink

## **ANNEXE 2**

### **Programme & timing - Journée de la jeunesse qui innove Samedi 30 novembre 2024**

Accueil des intervenants et association à 9h00  
Accueil café et viennoiserie pour les participants

Début de la journée à 10 h 30

10h50 = Mot d'accueil / inauguration : Jean-Luc Chauvin (si CCI), Martine Vassal, Présidente de la Métropole, ainsi que d'autres personnalités jugées pertinentes pour lancer cette journée.

11h30 = Atelier Meet my mama - révéler le talent culinaire des Mamas du monde entier pour leur permettre de vivre de leur passion et ainsi rendre la société plus inclusive, durable et responsable, qui cuisineront le repas du staff accompagné de personnalités du territoire ! > des personnalités du territoire et des jeunes débattent autour d'un atelier de cuisine

13h30 : atelier podcast

14h15 : activités sportives : mur d'escalade & initiation break dance Activité tout au long de la journée avec la présence d'un village associatif (15 associations)

15h : Table Ronde sur le Sport Connecté : Organiser une table ronde où des experts discuteront de l'impact de l'IA et des technologies connectées sur le sport, y compris les applications de suivi d'activité, l'analyse des performances et les équipements sportifs intelligents.

18h fin de la journée / mot de clôture